



COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL
2016-2017



RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril* des Territoires du Nord-Ouest (TNO), le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

La *Loi sur les espèces en péril* des TNO (la Loi) prévoit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux TNO. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

Vespertillon brun – référence photographique : A. Kelly, MERN



LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées à l'échelle territoriale, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées à l'échelle nationale. Elles sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances traditionnelles autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se fonde sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont « disparue », « disparue du Canada », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». Les espèces peuvent aussi porter les mentions de « non en péril » ou « données insuffisantes ». Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement de conseils et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement Tłı̨chǫ, le gouvernement du Canada et des conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.



MEMBRES DU COMITÉ

Le gouvernement fédéral et les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale nomme chacun un membre au Comité sur les espèces en péril.

Membres :

- **Président** : M. James Firth¹
- **Présidente suppléante** : Mme Suzanne Carrière, Ph.
- Mme Alestine Andre
- Mme Alice Legat, Ph.
- M. Arthur Beck
- Mme Joanna Wilson
- M. Leon Andrew
- Mme Misty Ireland
- M. Moise Rabesca
- M. Nicholas (Nic) Larter, Ph.

Suppléants :

- M. Boyan Tracz
- Mme Cindy Allen
- M. Daniel Beck
- Mme Deborah Simmons, Ph.

Vous trouverez les biographies des membres et des suppléants à l'adresse www.nwt-species-at-risk.ca

¹En fonctions jusqu'au 12 mai 2017.

PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1^{er} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

En avril 2016, le Comité sur les espèces en péril a classé le bison des bois dans la catégorie des espèces menacées. La Conférence des autorités de gestion doit décider si elle ajoutera le bison des bois à la liste des espèces en péril des TNO d'ici le 15 avril 2017.

Le Comité sur les espèces en péril a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2016-2017 et a poursuivi son travail sur les rapports de situation du caribou de la toundra, du grizzli et des chauves-souris (séroline brune, vespertilion brun, vespertilion à longues oreilles, vespertilion à longues pattes et vespertilion nordique), qui devraient être évalués en avril 2017.

Le Comité n'a reçu aucun renvoi ni aucune demande d'espèces à évaluer en vertu du paragraphe 26(1) ou de l'article 27 de la Loi. Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer de 2017 à 2021, et l'a présenté à la Conférence des autorités de gestion pour approbation. Le calendrier des évaluations est révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles sur le site Web sur les espèces en péril des TNO au www.nwt-species-at-risk.ca



Grizzly – référence photographique : G. Court

REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCES	ÉVALUATION	DATE DE L'ÉVALUATION
Caribou de Peary	Menacée	Décembre 2012
Caribou boréal	Menacée	Décembre 2012
Braya poilu	Menacée	Décembre 2012
Ours polaire	Préoccupante	Décembre 2012
Caribou de Dolphin-et-Union	Préoccupante	Décembre 2013
Grenouille léopard	Menacée	Décembre 2013
Carcajou	Non en péril	Décembre 2014
Crapaud boréal	Menacée	Décembre 2014
Bison des bois	Menacée	Avril 2016

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au www.contractregistry.nt.ca.



Vespertilio brun – référence photographique : J. Wilson, MERN

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS DE 2017 À 2021 (AU 31 MARS 2017)

AVRIL 2017	Caribou de la toundra (<i>Rangifer tarandus groenlandicus</i>)
	Grizzly (<i>Ursus arctos</i>)
	Sérotine brune (<i>Eptesicus fuscus</i>)
	Vespertilion brun (<i>Myotis lucifugus</i>)
	Vespertilion nordique (<i>Myotis septentrionalis</i>)
	Vespertilion à longues oreilles (<i>Myotis evotis</i>)
	Vespertilion à longues pattes (<i>Myotis volans</i>)
AVRIL 2018	Mertensie de Drummond (plante) (<i>Mertensia drummondii</i>)
	Bourdon à bandes jaunes (<i>Bombus terricola</i>)*
	Bourdon de l'Ouest (<i>Bombus occidentalis</i>)*
	Psithyre bohémien (<i>Bombus bohemicus</i>)*
*Les trois espèces de bourdons seront rassemblées en un seul rapport de situation de l'espèce, mais évaluées séparément.	
AVRIL 2019	Pika à collier (<i>Ochotona collaris</i>)
	Caribou des bois [population des montagnes du Nord] (<i>Rangifer tarandus caribou</i>)
AVRIL 2020	Pélican d'Amérique (<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>)
	Couleuvre rayée (<i>Thamnophis sirtalis</i>)
AVRIL 2021	Faucon pèlerin [pop. anatum-tundrius] (<i>Falco peregrinus</i>)
	Quiscale rouilleux (<i>Euphagus carolinus</i>)

Le calendrier des évaluations est révisé et modifié chaque année.

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le www.nwt-speciesatrisk.ca

Vous pouvez également communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril

a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles

Centre Scotia, 6^e étage

C. P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Sans frais : 1-855-783-4301

Télécopieur : 867-873-0293

Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Leon Andrew, président

Comité sur les espèces en péril

COMITÉ
SUR LES ESPÈCES
EN PÉRIL
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo en couverture :

Caribou de la toundra – référence photographique : R. Gau, MERN